



GT recodification du 31/03/2026 : communiqué de sortie commune

Ce mardi 31 mars devait se tenir le dernier groupe de travail sur la recodification du Code des douanes national, avant l'entrée en vigueur du nouveau code, programmée au 1^{er} mai.

L'ordre du jour portait sur les « enjeux » : assistant virtuel, nouvelle commission d'emploi, formation-appropriation du nouveau Code.

Des enjeux en réalité bien modestes, car l'essentiel se joue ailleurs, au ministère de l'Intérieur.

Dans son projet de loi RIPOST (Réponses Immédiates aux Phénomènes troublant l'Ordre public, la Sécurité et la Tranquillité de nos Concitoyens), le Gouvernement prévoit de déployer policiers et gendarmes dans les ports, aéroports, gares, et zones frontalières terrestres et maritimes.

C'est-à-dire sur le territoire naturel d'exercice de la Douane (le « rayon des douanes » !) pour y exercer des prérogatives que le Conseil d'Etat lui-même qualifie d'identiques aux contrôles douaniers.

Certains diront complémentarité... nous disons substitution !

Avec la recodification, **nous nous posons déjà la question : réformer la Douane, au bénéfice de qui ?** RIPOST apporte un début de réponse. L'intérêt général, lui, recule.

Les organisations syndicales douanières ont décidé de quitter collectivement ce groupe de travail.

L'intersyndicale douanière adresse un signal politique clair au gouvernement : on ne peut prétendre moderniser la Douane d'un côté et en diluer les missions de l'autre.

Montreuil, le 31 mars 2026

Les organisations syndicales douanières
CFDT-CFTC – CGT – SOLIDAIRES – USD-FO et UNSA-CGC